

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} septembre 2010 à 19 h 00
à la mairie salle du Conseil Municipal

Membres présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, M SEAS, FERRATO, VERGES, CARRERE, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, PUJO, ROUILLON, TILHAC,
Procurations : M SARRAIL à M VERGÈS, M TRALLI à M SÉGNERÉ
Secrétaire de séance : M DAUTAN

Monsieur le Maire ouvre la séance avec une pensée pour la petite Céline LABRADOR, décédée en août dernier.

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➔ Plan Local d'Urbanisme

Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité le plan de zonage mis en forme par le Bureau d'Etudes AMIDDEV sur proposition du Conseil Municipal. Conformément à la procédure de révision en cours, ce plan, ainsi que le règlement du PLU seront soumis à une nouvelle enquête publique sur préconisation des services préfectoraux (cf : réunion du Conseil Municipal du 24/03/2010.)

➔ Point projet salle des fêtes

➤ L'appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction de la salle des fêtes est paru dans la presse le 23/08/2010. La date limite pour la remise des offres est fixée au vendredi 24 septembre 2010 avant 18 h 00 à la mairie. La commission d'ouverture des plis (tout le Conseil Municipal) se réunira le lundi 4 octobre.

➤ Monsieur Louis MARTIN, conseiller municipal, membre de la commission chargée du dossier « salle des fêtes », préparera, assisté de deux personnes mises à disposition par le Conseil Général, les demandes de subventions à présenter pour 2011.

➔ Bilan de l'occupation illicite du terrain de football par les gens du voyage

Monsieur le Maire rappelle les faits : les gens du voyage (80 caravanes environ et autant de véhicules) ont occupé illégalement le terrain de football de Horgues la première semaine du mois d'août. L'arrêté municipal, pris il y a deux ans, interdisant ce type de stationnement compte tenu de conditions d'accueil inadéquates, leur a été opposé dès leur arrivée. Cependant, les procédures de recours qu'ils ont utilisées et les délais qu'elles impliquent leur ont permis d'occuper les lieux plusieurs jours entraînant des dégradations sur ce site inadapté à un tel afflux de population.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer pour solliciter une aide exceptionnelle de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional afin de soutenir la commune pour financer une réfection du site. L'autorisation de procéder à ces demandes de subventions est accordée à l'unanimité.

→Point travaux en cours

➤ *Maison paramédicale* : Monsieur Eric CARRERE, conseiller municipal en charge du dossier, expose que les services de la Direction Départementale des Territoires, consultés sur le projet, ont soulevé, au vu des plans proposés, le problème de l'accès à l'étage par les personnes handicapées (2 logements communaux sont prévus à l'étage). La loi impose, pour tout logement destiné à la location, la présence d'ascenseurs. Cette contrainte n'étant pas sans conséquences financières, le projet doit être rediscuté.

➤ *Aménagement d'un chemin piétonnier* : Monsieur Didier SEAS, adjoint au maire en charge des travaux, relate son entretien sur le terrain avec les responsables de la DEIT. La commune prévoit le long du RD 15, de l'abribus à l'impasse Bellevue, d'aménager un chemin piétonnier afin de sécuriser les déplacements des personnes prenant le bus notamment. La route étant départementale, c'est en collaboration technique avec le Conseil Général, financé par la commune, que ce chemin sera réalisé. Les membres du Conseil Municipal approuvent ce projet à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à établir une convention avec le Conseil Général.

➤ *Date de la prochaine corvée municipale* : Monsieur Damien DAUTAN et Monsieur Didier SEAS, adjoints au maire, proposent la date **du 6 novembre 2010**.

➤ La réfection du revêtement de la rue du 8 Mai va démarrer. Monsieur Louis MARTIN sera le conseiller en charge du suivi de ce dossier.

→Point assainissement

Il est nécessaire d'effectuer une nouvelle réparation du réseau au niveau du rond-point du Courcaillet.

→Eclairage public

➤ Monsieur Louis MARTIN rappelle (cf : conseil municipal du 23/06/2010) l'étude de rénovation complète de l'éclairage public sur la commune présentée par le SDE. Un rendez-vous avec Monsieur François FORTASSIN (Président du SDE) avait été programmé afin d'examiner les possibilités d'obtenir des subventions complémentaires. La rencontre a eu lieu et le Président s'est déclaré favorable à ce projet mais reste à préciser dans quelle proportion il envisage d'aider financièrement la commune.

➤ Une commande a été passée pour l'achat de quelques nouvelles décorations de Noël.

→Rentrée scolaire

➤ Madame Isabelle FERRATO, adjointe au maire, indique une petite baisse des effectifs pour la rentrée scolaire 2010-2011 : 92 élèves au lieu de 102, baisse due pour une part à des départs dans l'enseignement privé.

➤ Une rencontre est prévue avec les responsables de Léo Lagrange en charge du fonctionnement du Centre de Loisirs et du périscolaire pour faire un point sur la gestion de la structure.

→ Animations – Culture -Vie du village -

➤ Madame Isabelle FERRATO annonce la date de la première exposition de peinture qui aura lieu à Horgues à l'occasion de l'inauguration de la salle du Conseil Municipal et des mariages récemment rénovée et conçue également pour accueillir des expositions de peinture, de sculpture...

Le tarbais André BORDES exposera ses toiles à Horgues du 20 septembre au 1^{er} octobre à la mairie, vernissage le jeudi 23 septembre à 18h30. Les habitants de Horgues recevront une invitation ainsi que les artisans, les financeurs de la salle rénovée.

➤ Dossier « Jumelage » : Madame Isabelle FERRATO indique que le comité de pilotage poursuit son travail pour mettre en place un jumelage entre Horgues et un village espagnol.

Monsieur Raymond VERGÈS, adjoint au maire, annonce les animations à venir :

✓ le samedi 6 novembre 2010 : Corvée communale et loto du « Temps des Manivelles »

✓ le vendredi 19 novembre 2010 : Soirée « Beaujolais » (organisée par « Horgues Animations. »)

✓ le dimanche 28 novembre 2010 : Vide écurie (organisé par « Les écuries de la Lande. »)

→ Désignation d'un élu en charge des problèmes d'incivilités

Sur sollicitation de Monsieur le Maire à l'attention de l'assemblée, Madame Marylène ROUILLON, conseillère municipale, se propose de prendre en charge les problèmes d'incivilités sur la commune.

→ Questions diverses

✓ Cimetières : nécessité d'aménager une allée au cimetière Laouët, examiner la réglementation concernant les tombes abandonnées, dépositaire à transférer de l'ancien au nouveau cimetière

✓ Télécommunications : plusieurs doléances ont été exprimées concernant les délais d'attribution de lignes téléphoniques et débit internet. A priori problème de saturation. Monsieur Louis MARTIN a demandé des explications par courrier à France Télécom et il centralisera les doléances s'il s'en présente d'autres.

✓ Madame Chantal LARBRE, conseillère municipale, va relancer la mise en place d'une carte culturelle.

✓ délibération pour le transfert des dossiers médicaux du personnel à l'ASMT (nouvel organisme proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique pour les visites médicales.)

✓ Monsieur le Maire porte à connaissance la mise en place, sur le canton de Laloubère, d'un service proposé par Madame Noël, conciliatrice près le tribunal d'instance, qui, sur rendez-vous, se met à la disposition des personnes désireuses de régler gratuitement, à l'amiable des litiges ou conflits divers. Plus d'informations seront communiquées dans le prochain bulletin municipal.

✓ courrier de M et Mme DUCLOS qui sollicitent le prêt de 2 parcelles communales pour le pacage de leurs chevaux contre entretien des sites. Monsieur Damien DAUTAN, adjoint au maire, est chargé d'examiner au plus près cette demande.

✓ la commune reprend possession d'un petit terrain loué à M GARCIA pour le pacage d'un cheval. Compte tenu de certaines demandes, il est envisagé de le vendre pour permettre une autre acquisition de parcelle restant à préciser.

✓ le travail de numérotation d'habitations effectué par Monsieur Louis MARTIN est validé par les membres du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 h00.

